

# Le biogaz: une des bonnes solutions pour sortir de la crise

**Caroline Marchais, déléguée générale du Club Biogaz**

**[club.biogaz@atee.fr](mailto:club.biogaz@atee.fr) +33 1 46 56 41 43**

**[www.biogaz.atee.fr](http://www.biogaz.atee.fr) [www.biomethanecarburant.info](http://www.biomethanecarburant.info)**

 **[Biométhane Carburant Info](http://www.biomethanecarburant.info)**

*Club  
Biogaz*

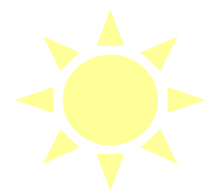
# Biogaz: une filière à soutenir et développer

- En 2020, le biogaz pourrait représenter plus de 10 % de la consommation française de gaz, ou 6 Mtep primaire en 2030
- Potentiel total : >1/3 de la consommation actuelle de gaz
- Acteurs français déjà présents sur tous les maillons de la chaîne de valeurs
  - développement de projet, laboratoire d'analyse, assistance à maîtrise d'ouvrage, construction, exploitation et même équipementiers avec les techniques d'épuration...

# Biogaz: une énergie renouvelable vertueuse, mais surtout locale et collaborative

- Sur le plan environnemental, un double avantage :
  - Réduire les émissions locales de GES par le recyclage des déchets et matières organiques sur leurs lieux de production
  - Agir positivement sur le risque climatique global
- Création d'emplois non délocalisables
  - 12 000 hommes-an et 5 000 emplois permanents d'ici 2020 (selon objectifs actuels, qui vont être augmentés!)
  - dont plus de deux-tiers non délocalisables hors région
- Un produit fédérateur : développement de projets collectifs entre agriculteurs, industriels, collectivités
- Vers « l'autonomie énergétique » ou l'économie circulaire
  - Production d'engrais organique : digestats
  - Production décentralisée d'énergie valorisable en fonction des besoins locaux : électricité, chaleur, carburant
  - Logique de long terme : 2 à 5 ans de montage de projet – 15 ans de fonctionnement au minimum
  - Valorisation des infrastructures de distribution du gaz, propriété des collectivités locales

# Les atouts du bioGNV



Utilisation du digestat  
comme amendement  
agricole

Jusqu'à -95%  
des émissions  
de CO<sub>2</sub>\*

Pas de traces  
noires

- Peu d'oxydes d'azote
- Pas de particules fines
- Pas de fumées noires
- Non toxique

- Atténuation des vibrations
- Souplesse de conduite
- Autonomie de 300 à 500 km

Compatible motorisations hybrides  
BUS BIOGNV

- Valorisation des déchets organiques locaux
- Création d'emplois

- Inodore
- Réduction de moitié des émissions sonores
- Sécurité (plus léger que l'air, difficilement inflammable)

# Créer une filière française? C'est possible si...

- Le signal est clair sur le soutien de la filière à long terme
  - Engagement réel dans la transition énergétique
  - Stabilité du soutien aux EnR en général
  - Objectifs à augmenter et à tenir sur le biogaz
- La rentabilité est suffisante pour rassurer
  - les investisseurs
    - De moins en moins de subventions disponibles... mais indispensables!
    - Besoin de tarifs auto-suffisants
    - Système de fonds de garantie (Oséo?)
  - les industriels
    - Engagement sur de la R&D
    - Création de sites de production en France si assez de débouchés
- Plan d'action national biogaz avec objectifs et moyens concrets
  - Positionnement clair sur les valorisations prioritaires
  - Simplification du montage des projets
    - Harmonisation et allègement des procédures
    - Limites atteignables pour les émissions (directive IED sur combustion)

## Proposition 15 : Faciliter la création de nouvelles installations de méthanisation en simplifiant et harmonisant les procédures administratives et en réduisant les délais

- Problème: monter un projet = 3 à 5 ans
- Actions:
  - Rédaction d'une circulaire précisant les rubriques ICPE à prendre en compte pour les projets de méthanisation (notamment réception des déchets, stockage des digestats, agrément sanitaire).
  - Réduction du délai pour la réponse de l'administration suite à un premier dépôt d'un DDAE.
  - Évolution du statut des digestats considérés actuellement comme des déchets avec des modalités de valorisation parfois plus contraignantes que celles des produits utilisés en entrée (en particulier pour les effluents d'élevage). Une simplification pour les digestats issus de sites classés en 2781-1 est souhaitée.
- Avantages
  - Pas de coût en dehors de la création du texte réglementaire
  - Economie pour le porteur de projet en temps de conception et procédures administratives.
  - Economies pour l'État par une harmonisation et un traitement simplifié des dossiers.
  - Réduction des coûts et importations d'engrais issus de la pétrochimie

# Proposition 16 : Optimiser les régimes de soutien financier à la méthanisation

- Tarifs devant permettre l'équilibre sans recours aux subventions
- Révision du mode de calcul de la prime efficacité énergétique
- Égalité de la prime effluents d'élevage quelle que soit la puissance des installations pour ne pas pénaliser les projets collectifs
- Prime pour l'utilisation des résidus agricoles (menue paille) et d'intercultures à vocation énergétique pour la cogénération
- Modulation saisonnière des tarifs pour s'adapter au gisement organique et à la consommation de gaz
- Flexibilité pour les évolutions de taille, de valorisations, et tarif rénovation à créer
- Avantages
  - Production d'énergie stockable et prévisible, de base ou de pointe
  - Sécurisation des investisseurs, donc création d'une réelle filière française d'équipements, R&D...
  - Meilleure compétitivité donc limitation de la fuite des déchets en UE

## Proposition 17 : Lancer un programme ambitieux de développement du biométhane carburant

- Simplifier et actualiser le cadre réglementaire avec une réelle ouverture sur la filière GNV et bioGNV
- Mettre en place une fiscalité incitative pour le soutien du bioGNV, à la fois pour les producteurs ou fournisseurs, et pour les utilisateurs finaux pour encourager l'acquisition de véhicules GNV: exonération d'écotaxe poids lourds, révision de la taxe sur les véhicules de société, défiscalisation partielle des taxis, soutiens équivalents aux véhicules électriques ;
- Lancer un appel d'offre national pour 100 stations publiques visant en priorité les zones urbaines à risque « particules »
- Inciter la commande publique par les services de l'Etat et les collectivités (dans les PCET, SRCAE, etc.) sur l'achat de véhicules gaz pour les utilités et la mise en place de station d'avitaillement privées ou ouvertes au public.